



# Conseil économique et social

Distr. générale  
16 décembre 2016  
Français  
Original : anglais

---

## Commission de statistique

### Quarante-huitième session

7-10 mars 2017

Point 3 c) de l'ordre du jour provisoire\*

Questions soumises à la Commission pour examen

et décision : développement des statistiques régionales

## Rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques régionales

### Note du Secrétaire général

Conformément à la décision 2016/220 du Conseil économique et social et à la pratique établie, le Secrétaire général a l'honneur de transmettre ci-joint le rapport de la Commission économique pour l'Europe (CEE) sur le développement des statistiques régionales.

Dans son rapport, la CEE rend compte des principales activités statistiques engagées dans la région de la CEE qui peuvent intéresser la communauté statistique mondiale, donne un aperçu des travaux menés par la Conférence des statisticiens européens sur de nouveaux sujets liés aux statistiques et décrit les progrès accomplis dans les travaux statistiques régionaux menés pour mettre en œuvre les objectifs de développement et les plans directeurs adoptés au niveau international.

La Commission est invitée à examiner les activités menées dans la région de la CEE et à recenser les synergies et les possibilités d'échanges interrégionaux de données d'expérience.

---

\* E/CN.3/2017/1.



## Rapport de la Commission économique pour l'Europe sur le développement des statistiques régionales

### I. Introduction

1. À sa quarante-septième session, tenue du 8 au 11 mars 2016, la Commission de statistique a prié la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (CEE) de lui présenter à sa quarante-huitième session, qui se déroulerait du 7 au 10 mars 2017, un rapport sur le développement des statistiques dans la région de la CEE<sup>1</sup>.

2. Le rapport donne un aperçu des travaux menés par la Conférence des statisticiens européens sur de nouveaux sujets liés aux statistiques, notamment : l'évaluation de l'utilité des statistiques officielles; la formulation d'orientations sur les éléments communs des législations relatives à la statistique afin de renforcer les cadres juridiques et institutionnels des statistiques officielles; la mesure du capital humain, de la pauvreté et de l'entrepreneuriat; et l'échange de données économiques.

3. Le rapport décrit les principaux résultats du travail accompli par le Groupe de haut niveau de la CEE sur la modernisation de la statistique officielle et fait le point des travaux statistiques régionaux menés pour mettre en œuvre les objectifs de développement et les plans directeurs adoptés au niveau international, tels que les objectifs de développement durable, l'Accord de Paris conclu au titre de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques et le Cadre de Sendai pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030).

4. Le programme de travail de la CEE en matière statistique a pour objet d'améliorer la qualité des statistiques officielles aux niveaux national et international aux fins de l'élaboration de politiques fondées sur les faits et de l'évaluation des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international. La coordination des activités statistiques internationales menées dans la région est assurée par la Conférence des statisticiens européens<sup>2</sup> et son Bureau. La coordination des travaux statistiques en Europe trouve son origine dans la Société des Nations. La première Conférence internationale concernant les statistiques s'est tenue en 1928 à Genève et a donné lieu à la tenue d'une série de réunions de statisticiens.

5. La région de la CEE se compose de pays qui ont des niveaux de développement économique, social et statistique très différents les uns des autres. Vingt-huit des pays membres de la CEE sont membres de l'Union européenne. Plusieurs des pays membres de l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) appartiennent à la région de la CEE, et depuis le milieu des années 90, tous les pays membres de l'OCDE participent aux travaux de la Conférence des statisticiens européens. Les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale bénéficient de l'appui du Comité inter-États de statistique de la Communauté d'États indépendants (CIS-STAT).

---

<sup>1</sup> La région de la CEE comprend 56 pays d'Europe, d'Amérique du Nord (Canada et États-Unis d'Amérique) et d'Asie centrale (Kazakhstan, Kirghizistan, Ouzbékistan, Tadjikistan et Turkménistan) et Israël.

<sup>2</sup> La Conférence des statisticiens européens compte les 56 États membres de la CEE et tous les pays membres de l'OCDE. L'Afrique du Sud, le Brésil, la Colombie, la Mongolie et d'autres pays participent également aux travaux de la Conférence.

6. Ce paysage institutionnel rend d'autant plus importantes la coordination et la coopération internationales. Bon nombre des activités de la CEE sont menées conjointement avec ses principaux partenaires, l'Office statistique des Communautés européennes (Eurostat) et l'OCDE. La CEE coordonne également ses travaux avec CIS-STAT, le Fonds monétaire international et la Banque mondiale et entretient une bonne collaboration avec la Division de statistique du Département des affaires économiques et sociales du Secrétariat, les commissions régionales de l'ONU, en particulier la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique (CESAP), ainsi qu'avec d'autres organismes des Nations Unies tels que le Fonds des Nations Unies pour la population, le Programme des Nations Unies pour le développement et le Programme des Nations Unies pour l'environnement. Au total, la CEE collabore avec environ 25 partenaires internationaux dans différents domaines statistiques.

7. La CEE centre ses activités de renforcement des capacités en matière de statistique sur les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, en étroite collaboration avec ses partenaires. Ces travaux comprennent notamment des évaluations globales des systèmes statistiques nationaux effectuées conjointement avec Eurostat et l'Association européenne de libre-échange, des ateliers de formation et des services de conseil sur un large éventail de questions liées aux travaux statistiques menés dans la région de la CEE ainsi que dans les domaines où elle dispose de compétences. Un projet sur les données et les statistiques relatives aux objectifs de développement durable financé par le Compte de l'ONU pour le développement contribuera à faire avancer les travaux menés par les bureaux nationaux de statistique pour assurer le suivi de la mise en œuvre du Programme de développement durable à l'horizon 2030 dans la région de la CEE.

8. Les travaux de la Conférence des statisticiens européens bénéficient de la participation active d'experts des États Membres et des partenaires internationaux à la formulation d'orientations sur les questions statistiques nouvelles qui pourront être appliquées dans des pays ayant des niveaux de capacité différents sur le plan statistique. Les résultats récents des travaux de la Conférence sont décrits ci-après.

## II. Directives et recommandations statistiques les plus récentes

9. Toutes les directives et recommandations statistiques de la CEE sont formulées conjointement avec ses principaux partenaires. Elles peuvent être consultées sur le site Web de la CEE<sup>3</sup>, qui donne également accès à une bibliothèque en ligne regroupant des supports de formation<sup>4</sup>. On trouvera ci-après quelques exemples de guides publiés récemment qui peuvent intéresser la communauté statistique mondiale :

a) Le *Guide pour la mesure de la production mondiale* contient des orientations détaillées à l'intention des statisticiens des comptes nationaux, de la balance des paiements et des statistiques économiques connexes, ainsi que des utilisateurs de ces données, sur les difficultés que posent la collecte, la production et l'analyse des données relatives aux accords de production mondiaux;

<sup>3</sup> Voir [www.unece.org/statistics/publications.html](http://www.unece.org/statistics/publications.html).

<sup>4</sup> Voir [www1.unece.org/stat/platform/display/train](http://www1.unece.org/stat/platform/display/train).

b) Les *Lignes directrices sur les registres statistiques des activités commerciales et industrielles* contiennent des recommandations pour l'élaboration et la gestion des registres statistiques des activités commerciales et industrielles, en améliorant l'efficacité des méthodes de production des statistiques et la comparabilité des statistiques sur les entreprises avec les registres des activités commerciales et industrielles. Le Groupe de Wiesbaden sur les registres d'entreprises a proposé d'élaborer des lignes directrices internationales qui seraient présentées à la Commission de statistique pour examen en 2019 (voir E/CN.3/2017/16);

c) Le *Guide sur la mesure de la qualité de l'emploi* contient des recommandations pratiques pour mesurer la qualité de l'emploi, critère essentiel de la qualité de la vie et du bien-être des populations dans des marchés du travail en constante évolution;

d) La publication intitulée *Définir et mesurer la migration circulaire* contient un projet de définition statistique internationale commune de la migration circulaire, une analyse des difficultés que pose la mesure de ce phénomène et des applications pratiques des définitions proposées et existantes;

e) Les *Directives sur la mesure de l'évolution de la situation socioéconomique des migrants* contiennent un examen et des indicateurs recommandés pour mesurer les caractéristiques démographiques, économiques et sociales des migrants, ainsi que leur niveau d'instruction et leur participation citoyenne;

f) Les *Recommandations sur les statistiques concernant le vieillissement de la population* ont pour objet d'aider les pays à améliorer l'accessibilité et la comparabilité des statistiques utilisées pour l'élaboration de politiques relatives au vieillissement;

g) Les *Indicateurs de parité* ont été établis afin de mieux prendre en compte la réalité de la situation des femmes et des hommes et leurs rôles dans la société, dans l'économie et au sein de la famille, de façon à pouvoir formuler des politiques, suivre l'évolution de la situation et informer le public.

### **III. Travaux méthodologiques en cours sur les questions nouvelles**

#### **A. Utilité des statistiques officielles**

10. Si les statistiques officielles ont toujours joué un rôle important en informant le public et en contribuant à l'élaboration de politiques fondées sur les faits, elles posent aujourd'hui des défis sans précédent aux statisticiens :

a) Les bureaux de statistique doivent affronter la concurrence de l'industrie de l'information qui offre des moyens rapides et faciles d'utiliser les données de manière intuitive;

b) Dans un climat d'austérité budgétaire, il est encore plus important de démontrer que les statisticiens utilisent judicieusement les fonds publics pour répondre aux besoins des utilisateurs;

c) Les progrès technologiques soulèvent la question de savoir dans quelle mesure les statisticiens en tirent parti;

d) Les nouvelles sources de données, qui produisent à un rythme soutenu un grand volume de données incertaines et complexes, mettent à l'épreuve les compétences des bureaux de statistique et modifient le processus de production des statistiques;

e) La demande de statistiques augmente rapidement. Rien que pour suivre la réalisation des objectifs de développement durable, il faudra mettre au point des centaines d'indicateurs et créer de nombreux partenariats nouveaux;

f) Les utilisateurs ont des besoins de plus en plus complexes et spécifiques. Ils exigent une réponse rapide, moyennant des produits intégrés et adaptés à leur mode de vie.

11. Compte tenu de ces changements, la Conférence des statisticiens européens a entrepris une tâche difficile consistant à mesurer l'utilité des statistiques officielles à l'aide de méthodes qui lui permettent de mieux comprendre l'utilité de ces statistiques et d'en convaincre la société.

12. Un groupe d'experts présidé par le Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord a été chargé d'examiner les meilleures pratiques des bureaux de statistique et celles utilisées dans d'autres secteurs d'activité afin de créer de la valeur pour l'utilisateur. Cette comparaison intersectorielle a mis en lumière des idées et pratiques novatrices qui pourraient être adaptées aux travaux statistiques. L'analyse a permis au groupe d'experts d'identifier les dimensions de l'utilité des statistiques officielles (voir le graphique I ci-dessous) et de recommander des moyens d'accroître, de promouvoir et de mesurer l'utilité des statistiques officielles.

Figure I



Source : [www1.unece.org/stat/platform/x/FQRXBw](http://www1.unece.org/stat/platform/x/FQRXBw).

13. Un document intitulé *Recommandations concernant l'utilité des statistiques officielles* sera publié au deuxième trimestre de 2017. On y trouvera :

- a) Des recommandations à l'intention des bureaux de statistique sur les moyens de créer de la valeur;
- b) Un cadre et des indicateurs permettant de mesurer l'utilité des statistiques officielles;
- c) Un argumentaire sur l'utilité des statistiques officielles, à utiliser lors des discussions avec les parties prenantes;
- d) Un modèle de questionnaire pouvant être administré aux utilisateurs pour recueillir leurs vues sur l'utilité des statistiques officielles;
- e) Un lien vers un site « wiki » sur les meilleures pratiques contenant plus de 200 exemples assortis de recommandations ([www1.unece.org/stat/platform/x/FQRXBw](http://www1.unece.org/stat/platform/x/FQRXBw)).

## **B. Renforcement des cadres juridiques et institutionnels des statistiques officielles**

14. Compte tenu de l'importance des cadres juridiques pour la production de statistiques officielles impartiales et de qualité, la Conférence des statisticiens européens a entrepris au deuxième trimestre de 2016 des travaux visant à recenser les éléments communs des législations nationales en matière de statistique.

15. La CEE a une longue expérience en matière de renforcement des cadres juridiques et institutionnels des statistiques officielles qui remonte à 1991, lorsque les Principes fondamentaux de la statistique officielle ont été établis. La Conférence des statisticiens européens les a ultérieurement adoptés à sa quarantième session. La Commission de statistique a adopté les Principes lors de sa session extraordinaire en 1994 et l'Assemblée générale les a entérinés au plus haut niveau politique dans sa résolution 68/261 du 29 janvier 2014.

16. Au fil des ans, la CEE s'est employée avec Eurostat et l'Association européenne de libre-échange à renforcer les cadres institutionnels des statistiques officielles, tout particulièrement dans les pays d'Europe de l'Est, du Caucase et d'Asie centrale, sur la base des évaluations globales des systèmes statistiques nationaux. Ces travaux ont abouti récemment à l'élaboration d'une loi générique sur les statistiques officielles<sup>5</sup> avec l'appui de la Division de statistique, dans le cadre d'un projet financé par le Compte de l'ONU pour le développement. Ce guide pourrait être une référence utile pour l'élaboration de législations nationales relatives à la statistique.

17. La nouvelle initiative de la CEE s'appuie sur l'expérience passée pour recenser les éléments communs des législations relatives aux statistiques et élaborer un guide de bonnes pratiques aligné sur les Principes fondamentaux de la statistique officielle, le Code de bonnes pratiques de la statistique européenne et les Recommandations du Conseil de l'OCDE sur les bonnes pratiques en matière de statistiques. Menés sous la coprésidence de la Lettonie et du Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord, avec le concours d'Eurostat et de la Division

---

<sup>5</sup> Disponible à l'adresse [www.unece.org/statistics/publications.html](http://www.unece.org/statistics/publications.html).

de statistique, ces travaux ont attiré l'attention et la participation de pays extérieurs à la région de la CEE.

18. Les travaux portent sur des questions fondamentales liées à la production de statistiques, telles que notamment l'indépendance professionnelle, la coordination des travaux statistiques, la protection des données, les relations entre les personnes interrogées, l'accès aux sources de données administratives et privées, la coopération avec les organismes d'information géospatiale et autres entités, l'équilibre entre les services payants et les données publiques, et l'interaction entre la législation relative à la statistique et les autres législations. L'objectif est d'élaborer, d'ici à 2018, un guide pratique qui aidera la communauté statistique mondiale à moderniser les systèmes statistiques, à garantir leur indépendance et leur transparence, et à assurer la qualité des statistiques ainsi que la sécurité des données.

### C. Modernisation des statistiques officielles

19. À sa quarante-septième session, la Commission de statistique a décidé que le Groupe de haut niveau pour la modernisation de la statistique officielle rendrait régulièrement compte de l'avancement de ses travaux (voir 2016/24-E/CN.3/2016/34, chap. I.B, décision 47/103). En conséquence, un aperçu des activités de la CEE concernant la modernisation des statistiques officielles a été présenté dans un document d'information distinct à la quarante-huitième session de la Commission.

20. Le Groupe de haut niveau supervise l'élaboration et la tenue à jour des principaux modèles et normes appliqués pour la modernisation des statistiques, notamment le Modèle générique du processus de production statistique, le Modèle générique d'activité pour les organismes de statistique, le Modèle générique d'information statistique et l'Architecture commune de production statistique. Le Groupe est à l'origine des premiers travaux internationaux consacrés par les spécialistes de la statistique officielle aux mégadonnées. Cependant, vu que seuls quelques types de statistiques officielles peuvent être produits en utilisant uniquement des mégadonnées, les travaux ont été recentrés sur l'intégration des données provenant de sources multiples, telles que notamment les données d'enquête, les données administratives, les informations géospatiales et les mégadonnées. On trouvera de plus amples informations sur ces produits et activités sur le site wiki du Groupe ([www1.unece.org/stat/platform/display/hlgbas](http://www1.unece.org/stat/platform/display/hlgbas)).

21. Les principaux travaux effectués en 2016 sont récapitulés ci-après :

a) Élaboration de cadres d'analyse de la modernisation (« Modernisation Maturity Models »), pour aider les organismes de statistique à évaluer leur degré de maturité s'agissant de moderniser la production de statistiques officielles, et d'une feuille de route pour aider les pays à progresser sur cette voie;

b) Accès libre aux métadonnées et mise au point de méthodes et outils permettant d'obtenir des métadonnées statistiques essentielles sous forme électronique;

c) Mise au point et expérimentation de méthodes et outils d'intégration des données qui utilisent à la fois des données d'enquête, des données administratives,

des informations géospatiales et de nouveaux types de sources tels que les mégadonnées;

d) Directives pour la gestion des risques dans les organismes de statistique;

e) Rapports sur des sujets tels que l'apprentissage automatique, la gestion des données de nouvelle génération et l'architecture méthodologique;

f) Le Modèle générique d'activité pour les organismes de statistique, qui décrit et définit le travail d'un organisme de statistique typique. Ce modèle complète le Modèle générique du processus de production statistique en ajoutant les activités nécessaires pour la production de statistiques;

g) Un nouveau cadre stratégique qui définit les domaines d'action prioritaires ainsi que la nouvelle structure de gouvernance à mettre en place pour les activités de modernisation menées par la CEE.

22. La priorité pour 2017 est de poursuivre les travaux dans les domaines suivants : élaboration de directives sur l'intégration des données, mise au point et expérimentation d'architectures de données standard, et mise en place de l'Architecture commune de production statistique.

23. Les travaux du Groupe de haut niveau ayant une influence grandissante à l'échelle mondiale, la demande d'activités de renforcement des capacités et de sensibilisation concernant la modernisation des statistiques augmente également. Le Groupe de haut niveau concentre ses travaux sur les innovations à la pointe du progrès. Tous les organismes de statistique qui souhaitent y contribuer sont invités à le faire, et les résultats de ce travail sont accessibles à tous. Les activités de renforcement des capacités liées à la modernisation pourraient être menées dans le cadre de partenariats stratégiques avec d'autres organisations et initiatives internationales et régionales, comme le Programme de transformation de la statistique officielle.

#### **D. Mesure du capital humain**

24. L'idée de considérer les connaissances et les aptitudes individuelles comme un actif, comme du capital humain, remonte au XVIIIe siècle. Le capital humain est cependant difficile à définir et à mesurer. Les responsables politiques cherchent des moyens de comprendre et quantifier le capital humain afin de mieux cerner ce qui stimule la croissance économique et le marché du travail. La mesure du capital humain aide aussi à évaluer la viabilité à long terme de la trajectoire de développement d'un pays et à mesurer la production et la productivité du secteur de l'éducation.

25. Il est d'autant plus important de définir une solide méthode d'évaluation monétaire du capital humain que des études montrent que c'est le principal élément du stock de capital total des économies avancées. Pour répondre à la demande grandissante, la Conférence des statisticiens européens a entrepris une tâche difficile : améliorer la mesure du capital humain. Les travaux ont été menés sous la présidence de la Norvège, en collaboration avec l'OCDE et un certain nombre de bureaux de statistique et universités. L'objectif était de mettre au point une mesure théorique du capital humain en accordant une attention particulière à la création de comptes satellites expérimentaux pour le capital humain.



26. Le fruit de ces travaux est le *Guide sur la mesure du capital humain*<sup>6</sup> publié en 2016. Vu l'importance qu'attache la communauté statistique mondiale à la mesure du capital humain, la Division de statistique a procédé à une consultation mondiale sur le Guide.

27. Le Guide sur la mesure du capital humain montre comment évaluer et comptabiliser le capital humain en appliquant une méthode conforme aux principes de la comptabilité nationale et comparable entre pays. La valeur du capital humain peut être estimée soit en créant un compte satellite pour l'éducation et la formation, soit en incorporant ces estimations dans le Système de comptabilité nationale (SCN) de 2008. Le Guide donne un exemple qui démontre l'impact du capital humain sur la valeur du produit intérieur brut, de l'investissement, de la consommation, de l'épargne et du patrimoine net. Il donne également des exemples concrets de méthodes utilisées dans certains pays pour mesurer le capital humain.

28. Compte tenu des résultats de la consultation mondiale et de l'intérêt manifesté par les pays, la CEE a lancé des essais pilotes de comptes satellites pour l'éducation et la formation dans des pays différents en termes de situation économique et de disponibilité des données. Ces travaux pourraient déboucher sur l'élaboration d'un guide plus détaillé pour la création de ces comptes satellites. Les pays extérieurs à la région de la CEE sont donc invités à tester la mesure du capital humain et à donner leur avis à la CEE pour qu'elle puisse avancer dans ses travaux.

## E. Mesure de la pauvreté

29. En juin 2017, la Conférence des statisticiens européens consacrera une journée entière de sa session plénière à la mesure de la pauvreté, en se basant sur le travail accompli par la CEE à ce jour. Il y a quatre ans, la Conférence a entrepris des activités à l'échelle internationale pour élaborer des directives et formuler des recommandations sur les moyens d'améliorer la comparabilité internationale et la disponibilité des statistiques sur la pauvreté. La comparabilité internationale des indicateurs de la pauvreté est de plus en plus importante mais, jusqu'ici, les méthodes de mesure de la pauvreté ont considérablement varié.

30. Le *Guide sur la mesure de la pauvreté* de la Conférence des statisticiens européens, qui a été élaboré par un groupe d'experts créé à cette fin, sera publié sur le site Web de la CEE en 2017. Le groupe a pour mission de donner des orientations sur l'application de différentes méthodes de mesure au niveau national et d'améliorer la comparabilité internationale des mesures de la pauvreté en termes de définitions, de méthodes et de sources de données, en tenant compte des indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable et des besoins de données.

31. Les conclusions de ces travaux seront utiles aux pays extérieurs à la région pour la présentation de leurs rapports sur la réduction de la pauvreté et des inégalités dans le contexte des objectifs de développement durable. Le Guide pourrait intéresser tous les membres de la Commission de statistique.

---

<sup>6</sup> Disponible à l'adresse [www.unecce.org/index.php?id=44704](http://www.unecce.org/index.php?id=44704).

## F. Démographie des entreprises et entrepreneuriat

32. Les statistiques relatives à la démographie des entreprises et à l'entrepreneuriat suscitent un vif intérêt car elles peuvent servir à l'analyse et à la formulation de politiques. Pour combler les lacunes et enrichir les travaux d'analyse, la Conférence des statisticiens européens a lancé en 2016 un projet de statistiques relatives à l'entrepreneuriat conjointement avec Eurostat et l'OCDE.

33. Les sujets qui suscitent un intérêt particulier sont notamment la mesure des dimensions et des caractéristiques sociales et sexospécifiques des entreprises. On souhaite également mesurer la performance des entreprises au niveau infranational et leur engagement international.

34. Les travaux, qui sont menés sous la présidence de l'Autriche, visent à ajouter de la valeur aux statistiques en mettant au point de nouveaux indicateurs basés sur les données existantes. De nombreux indicateurs peuvent être créés soit directement à partir du registre statistique des entreprises, soit en liant les données du registre à d'autres sources, telles que les données administratives, d'autres registres statistiques ou les données d'enquête. Ces travaux se fondent sur ceux précédemment effectués par la CEE, Eurostat et l'OCDE sur les registres statistiques des entreprises et la démographie des entreprises.

35. L'objectif est d'élaborer des directives expliquant comment créer des registres statistiques des entreprises qui permettent de produire d'ici à 2018 des statistiques relatives à la démographie des entreprises et à l'entrepreneuriat. Les travaux en cours portent, d'une part, sur le recensement des conditions à remplir par le registre statistique des entreprises pour permettre de produire chaque année, ou plus fréquemment, des statistiques démographiques longitudinales sur les entreprises au niveau infranational, et d'autre part, sur l'élaboration d'un guide expliquant comment lier les registres statistiques des entreprises aux autres sources de données, comme par exemple les statistiques du commerce.

## G. Production mondiale et échange de données économiques

36. La CEE s'intéresse depuis longtemps à la prise en compte de la mondialisation dans les statistiques économiques. Depuis 2007, elle a élaboré conjointement avec Eurostat et l'OCDE deux guides sur le traitement de la mondialisation dans les comptes nationaux et les statistiques correspondantes. Au cours des dernières années, la Commission de statistique a lancé deux nouvelles initiatives qui s'appuient sur les travaux consacrés à la mesure de la mondialisation économique dans la région de la CEE.

37. En 2015, la CEE a publié le *Guide pour la mesure de la production mondiale*<sup>7</sup>. Compte tenu de l'importance de mesurer la production mondiale, la Division de statistique a procédé à une consultation mondiale sur le Guide et la Commission de statistique a salué les directives données sur les points épineux de l'application du Système de comptabilité nationale de 2008.

38. La CEE aide actuellement les pays à appliquer les recommandations formulées dans le Guide pour la mesure de la production mondiale et poursuit les travaux sur

---

<sup>7</sup> Disponible à l'adresse [www.unece.org/index.php?id=42106&L=0](http://www.unece.org/index.php?id=42106&L=0).

les questions inscrites à son programme de recherche. Elle prévoit notamment d'organiser régulièrement des réunions avec Eurostat et l'OCDE afin d'échanger les données d'expérience et les pratiques optimales pour mesurer la production mondiale.

39. Compte tenu des problèmes soulevés récemment par les statistiques économiques, la CEE s'attachera avant tout à opérationnaliser l'échange de données économiques aux niveaux national et international. L'échange de données est le meilleur moyen, sinon le seul, d'avoir une idée précise des activités des entreprises multinationales, de la production mondiale et du commerce international. Ces travaux seront étroitement coordonnés avec l'Initiative du Groupe des Vingt sur les lacunes en matière de données, qui vise à promouvoir l'échange des données.

40. Les bureaux nationaux de statistique ont mis en place des unités administratives chargées des grandes entreprises complexes et ils collaborent au niveau international dans ce domaine. La CEE a créé un réseau d'experts sur l'échange des données afin d'améliorer la qualité des statistiques économiques et l'efficacité de leur production.

#### **IV. Travaux méthodologiques contribuant à la réalisation des objectifs de développement arrêtés au niveau international**

##### **A. Statistiques relatives aux objectifs de développement durable**

41. La mesure des progrès accomplis vers la réalisation des objectifs de développement durable adoptés par l'Assemblée générale en 2015 pose un défi aux systèmes statistiques nationaux. Pour ce faire, les pays doivent disposer d'indicateurs de qualité, actualisés et comparables sur un grand nombre de questions.

42. La CEE travaille avec un groupe d'experts coprésidé par la Suisse et les États-Unis d'Amérique, ainsi qu'avec Eurostat et l'OCDE, à l'élaboration d'une feuille de route sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable. Ces travaux aideront les bureaux nationaux de statistique à appliquer la Déclaration de la Conférence des statisticiens européens sur le rôle des bureaux nationaux de statistique dans la mesure et le suivi des objectifs de développement durable adoptée par la Conférence à sa soixante-troisième session plénière en 2015. Dans la Déclaration, la Conférence a invité les gouvernements nationaux à appuyer les bureaux nationaux de statistique dans leur rôle essentiel de coordination s'agissant de mesurer et de suivre la réalisation des objectifs de développement durable à l'échelon national, reconnu l'importance d'une bonne coopération dans le suivi des objectifs de développement durable aux échelons local, national, sous-régional, régional et mondial, et souligné l'importance d'une coordination efficace du suivi des objectifs de développement durable et des rapports sur ces objectifs au niveau régional entre les organisations internationales compétentes et entre les organisations internationales et les bureaux nationaux de statistique.

43. La première édition de la feuille de route, qui devrait être finalisée au deuxième trimestre de 2017, contiendra des recommandations sur les mesures à prendre dans les domaines suivants : évaluation de l'aptitude des pays à établir des

rapports sur les indicateurs mondiaux relatifs aux objectifs de développement durable; définition des critères de sélection des indicateurs nationaux et régionaux; configuration des flux de données; renforcement des capacités; et communication et diffusion de statistiques concernant les objectifs de développement durable. Conformément au plan d'action mondial pour les données du développement durable, la feuille de route adoptée par la Conférence des statisticiens européens proposera des mesures concrètes pour développer les statistiques concernant les objectifs.

44. Un certain nombre de pays mettent en place des plateformes de production de rapports en ligne qui permettront de diffuser des statistiques nationales sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable. La Conférence des statisticiens européens a entrepris des travaux, sous la présidence de la Pologne, afin d'élaborer un guide qui évalue les différentes options possibles au niveau national et décrit les principales caractéristiques techniques d'une plateforme nationale de production de rapports. En outre, la CEE met en place une plateforme wiki qui regroupera les informations concernant les statistiques relatives aux objectifs, avec notamment un modèle d'évaluation des données disponibles au niveau national sur les indicateurs relatifs aux objectifs de développement durable.

45. La CEE prépare actuellement le premier forum régional d'experts sur les statistiques relatives aux objectifs de développement durable<sup>8</sup>, qui se tiendra du 10 au 12 avril 2017. Il permettra de renforcer la coordination, d'échanger les données d'expérience, de recenser les obstacles à surmonter et de déterminer les meilleurs moyens de développer les statistiques susmentionnées.

## B. Statistiques des changements climatiques

46. En 2016, la CEE a informé la Commission de statistique de la publication de nouvelles *Recommandations sur les statistiques des changements climatiques*<sup>9</sup>. La Commission a invité les systèmes statistiques nationaux à investir des ressources suffisantes dans l'établissement de statistiques des changements climatiques, particulièrement des statistiques de base sur l'environnement, l'énergie, l'agriculture et l'industrie et des éléments de la comptabilité environnementale et économique.

47. La Commission s'est félicitée des travaux menés par la CEE, notamment pour élaborer un ensemble d'indicateurs relatifs aux changements climatiques, et a prié la Division de statistique d'examiner cet ensemble et de le considérer comme base pour mettre au point un ensemble mondial de statistiques et d'indicateurs sur les changements climatiques applicable aux pays à différents stades de développement.

48. La CEE se concentre actuellement sur l'application des recommandations et tient régulièrement des réunions d'experts présidées par la Norvège à l'intention des producteurs et des utilisateurs des statistiques relatives aux changements climatiques. Elle travaille en étroite collaboration avec la Direction générale de l'action pour le climat de la Commission européenne, l'Agence européenne pour l'environnement, Eurostat, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture, l'Agence internationale de l'énergie (de l'OCDE), la Division de

<sup>8</sup> Voir [www.unece.org/statistiques/meetings-and-events.html?id=3214#/2017/0/0/](http://www.unece.org/statistiques/meetings-and-events.html?id=3214#/2017/0/0/).

<sup>9</sup> Pour de plus amples informations, voir [www.unece.org/stats/publications/ces\\_climatechange.html](http://www.unece.org/stats/publications/ces_climatechange.html).

statistique et la Convention-cadre sur les changements climatiques. Parmi les résultats les plus récents<sup>10</sup> qui sont susceptibles de présenter un intérêt au niveau mondial, on citera notamment :

a) Un texte expliquant et démontrant l'utilité des statistiques officielles pour l'étude des changements climatiques;

b) Un modèle de la marche à suivre par les pays pour améliorer les statistiques officielles servant à l'étude des changements climatiques et à l'établissement de rapports sur l'application de l'Accord de Paris;

c) Un ensemble d'indicateurs relatifs aux changements climatiques qui fournissent des données comparables à l'échelle internationale sur les changements climatiques, leurs causes, les émissions, les incidences, l'adaptation et l'atténuation, qui est actuellement mis au point par un groupe d'experts dirigé par l'Italie.

49. Les pays membres de la CEE sont en train d'élaborer leur première feuille de route nationale et de tester l'ensemble d'indicateurs au niveau national. Une collaboration étroite avec les bureaux nationaux de statistique, les agences nationales de l'environnement, les organismes chargés d'établir un inventaire des gaz à effet de serre et les centres de liaison nationaux de la Convention-cadre sur les changements climatiques et du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat sera importante pour améliorer les statistiques servant à l'établissement de rapports sur le climat.

### **C. Statistiques relatives à la réduction des risques de catastrophe**

50. Pour répondre à la demande grandissante de données dans le contexte du Cadre de *Sendai* pour la réduction des risques de catastrophe (2015-2030), la Conférence des statisticiens européens a entrepris des travaux sur la mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes. Les statistiques officielles contiennent des quantités considérables de données utiles, notamment sur la population, le transport et l'infrastructure, qui pourraient contribuer à la gestion des catastrophes et à la réduction des risques mais ne sont pas pleinement exploitées.

51. L'objectif des travaux, qui sont menés sous la présidence de l'Italie, est de préciser le rôle des statistiques officielles dans la production de données sur les phénomènes extrêmes et les catastrophes et de déterminer des moyens concrets pour les bureaux nationaux de statistique de concourir à la réduction des risques de catastrophes et à la gestion de ces dernières, en coordination avec les organismes nationaux compétents.

52. Ces travaux sont menés en étroite collaboration avec le groupe d'experts sur les statistiques relatives aux catastrophes naturelles en Asie et dans le Pacifique, l'Organisation météorologique mondiale et le Bureau des Nations Unies pour la prévention des catastrophes. Ce dernier souligne que la participation active de la communauté statistique sera essentielle pour déterminer les données techniques à communiquer aux fins du suivi de la mise en œuvre du Cadre de Sendai et des objectifs de développement durables connexes. Cela contribuera à garantir que les

<sup>10</sup> Pour de plus amples renseignements, voir [www.unece.org/stats/climate.html](http://www.unece.org/stats/climate.html).

activités de suivi utilisent les données existantes et produisent des résultats utiles et comparables à l'échelle internationale.

53. On s'attache actuellement à déterminer où et comment les bureaux de statistique peuvent contribuer à la production de données relatives à la gestion des catastrophes et à la réduction des risques, et à mettre au point une terminologie et des définitions communes, alignées sur les normes statistiques existantes, pour le suivi des risques de catastrophe. Les *Recommandations sur la mesure des phénomènes extrêmes et des catastrophes* devraient être arrêtées en 2018.

## **V. Mesures que la Commission de statistique est appelée à prendre**

54. La Commission souhaitera peut-être formuler des observations sur les points suivants :

- a) Les travaux menés dans la région de la CEE dont il serait utile de rendre compte lors des futures sessions de la Commission;
  - b) Les domaines dans lesquels les conclusions des travaux de la CEE pourraient servir de base à de futurs travaux menés à l'échelle mondiale;
  - c) La proposition tendant à inviter les pays à tester les produits issus des travaux de la CEE, tels que les comptes satellites sur l'éducation et la formation et l'ensemble d'indicateurs relatifs aux changements climatiques, pour qu'ils puissent contribuer à l'élaboration d'un ensemble mondial d'indicateurs;
  - d) Les travaux menés par le Groupe de haut niveau de la CEE sur la modernisation de la statistique officielle et l'application des normes et modèles prévus à cet effet au-delà de la région de la CEE, dans le cadre d'initiatives mondiales existantes;
  - e) Les synergies et les possibilités d'échange de données d'expérience entre les régions.
-